



COMMUNE DE MILLAU
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre à 19h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35
Présents.....30
Votants.....35

Objet :

RAPPORTEUR :
Monsieur NAYRAC

Délibération numéro :
2015/188

Projet urbain :
**aménagement des berges-
requalification de la RD 809
: délégation de maîtrise
d'ouvrage et mise à
disposition des berges à la
Communauté de
Communes Millau Grands
Causses**

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la porte
de la Mairie le : vendredi 2 octobre 2015,
que la convocation du conseil avait été
établie le vendredi 18 septembre 2015
Le Maire

ETAIENT PRESENTS : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Barbara OZANEUX, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Philippe RAMONDENC, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE, Nicolas CHIOTTI

ETAIENT EXCUSES : Nathalie FORT pouvoir à Bérénice LACAN, Albine DALLE pouvoir à Claude ALIBERT, Frédéric FABRE pouvoir à Emmanuelle GAZEL , Nadine TUFFERY pouvoir à Michel DURAND, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Pascale BARAILLE

ETAIENT ABSENTS :

Monsieur Nicolas LEFEVERE est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Madame Géraldine DESCARGUES, Directrice Générale des Services de la Mairie a été désignée comme secrétaire auxiliaire de séance.

Vu la loi n° 85-704 du 12 Juillet 1985 portant maîtrise d'ouvrage juridique,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Millau Grands Causses, approuvés par arrêté de Monsieur le Préfet le 27 septembre 2006, précisant les compétence de la Communauté de Communes, notamment en matière d'aménagement des berges de rivières, de développement touristique, de création et aménagement de cheminement doux et lutte contre les crues,

Considérant que dans le projet « Aménagement des berges du Tarn/requalification de la RD 809 en boulevard urbain », mené par la Ville de Millau, la phase : aménagement des berges entre dans le cadre des compétences de la Communauté,

Considérant que la Communauté de Communes Millau Grands Causses a inscrit une ligne budgétaire sur sa programmation 2015 ;

Considérant que les berges identifiées sont les berges situées entre l'aval du Pont Lerouge et la piscine municipale ;

Considérant que la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Communauté de Communes Millau Grands Causses, la Commune de Millau avec ses services municipaux assurera la maîtrise d'œuvre ;

Considérant qu'il convient d'établir une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée et de mise à disposition des berges à la Communauté de Communes Millau Grands Causses ;

Aussi, après avis favorable de la Commission municipale Aménagement urbain du 1er juin 2015 il est proposé au Conseil Municipal :

1. **D'APPROUVER** la délégation à maîtrise d'ouvrage et la mise à disposition des berges entre l'aval du Pont Lerouge et la piscine municipale dans le cadre du projet urbain Aménagement des berges/requalification de la RD 809
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage et de mise à disposition des berges entre l'aval du Pont Lerouge et la piscine municipale à la Communauté de Communes Millau Grands Causses
3. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de nos partenaires, et à percevoir les sommes allouées
4. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à accomplir toutes les démarches en découlant.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Accusé de réception

Reçu le - 5 OCT. 2015



Le Maire de Millau

Christophe SAINT-PIERRE